

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Projet Ecole**
- **Modification des statuts du SDEER**
- **Indemnisation des frais de carburant des agents recenseurs**
- **Affaire KIRSCH**
- **Remplacement de Mme CHEVILLE Sylvie**
- **Planning des réunions de Conseil Municipal pour 2022**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 Décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 Novembre 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, M. BERNARD, Mmes GERVAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. ROY (Pouvoir donné à Mme TARDY)
M. BAUDRY (excusé)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Projet Ecole

Madame le Maire informe que Madame RAUX, Architecte chargée de l'étude du projet de restauration de l'école, n'a pu se déplacer. Elle viendra donc présenter le projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 1^{er} Février 2022.

Elle ajoute que le point de vue de l'éducation nationale est important et qu'un rendez-vous aura lieu pour faire le point avec l'architecte et Monsieur MAROT, représentant de l'éducation nationale, prochainement.

Monsieur PIEL évoque une idée supplémentaire sur le projet. Celle-ci sera étudiée.

Une note de synthèse sera transmise aux membres du Conseil Municipal pour les tenir informés des points importants relevés lors de cette entrevue.

Modification des statuts du SDEER

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-

BCL du 13 Juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 Avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en voir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 Avril 2021.

Indemnisation des frais de carburant des agents recenseurs

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la formation des coordinateurs à laquelle elle a participé, l'idée de dédommager les agents recenseurs pour les frais de carburants a été évoquée. Elle propose ainsi aux membres du Conseil Municipal un dédommagement forfaitaire de 80 euros pour chacun des agents recenseurs recrutés pour les opérations de recensement de la population de 2022.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que ce remboursement de frais soit versé, en fin de contrat.

Affaire KIRSCH

Madame le Maire rappelle au membre du Conseil Municipal que le locataire occupant le logement communal de l'école à un arriéré de loyer de plus de 6 000.00 €.

Elle rappelle qu'une procédure de justice avait été mise en place.

Le jugement a déclaré la résiliation du bail au 06 Janvier 2020. Le locataire, devenu occupant des lieux doit désormais verser à la commune des indemnités d'occupation. Les délais de paiement ont également été refusés. Le locataire devra quitter les lieux dans les 2 mois après notification de la décision au Préfet sous peine d'être expulsé après le respect de la trêve hivernale réglementaire.

Remplacement de Mme CHEVILLE Sylvie

Madame le Maire informe que le poste de remplacement de Mme CHEVILLE Sylvie a été créé auprès des services du Centre de Gestion le 03

Décembre 2021. Les candidatures sont donc ouvertes jusqu'au 02 Janvier 2021.

Elle précise que pour des raisons qui lui sont propres, Madame CHEVILLE ne souhaite pas que soit organisé une cérémonie pour son départ à la retraite. Cependant, elle informe qu'une collecte sera mise en place afin de lui offrir un cadeau de départ.

Planning des réunions du conseil municipal pour 2022

Madame le Maire donne le planning des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2022. Le rythme d'une réunion toutes les 7 semaines, les mardis soir est conservé.

Les dates à retenir sont donc les suivantes :

- Mardi 1^{er} Février 2022
- Mardi 10 Mai 2022
- Mardi 06 Septembre 2022
- Mardi 13 Décembre 2022
- Mardi 22 Mars 2022
- Mardi 28 Juin 2022
- Mardi 25 Octobre 2022

Il est a noté que des réunions supplémentaires pourront être organisées, notamment pour la conception du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion de la commune au SIEMFLA17

Madame le Maire expose que suite à l'évolution de l'organisation inter-départementale de la lutte anti-grêle (AIDELFA des Charentes), il est souhaitable que les 32 communes adhérentes de l'ADELFA17 (ARCHIAC, AVY, BEDENAC, BURIE, CERCOUX, LA CHAPELLE DES POTS, CHENAC SAINT SEURIN D'UZET, CHEPNIERS, CLION, COULONGES, CRAVANS, FLOIRAC, JAZENNES, LUSSAC, MARIIGNAC, MAZEROLLES, MESCHERS SUR GIRONDE, MEURSAC, MEUX, PERIGNAC, PESSINES, RIOUX, SABLONCEAUX, SAINT ANDRE DE LIDON, SAINT CESAIRE, SAINT CIERS CHAMPAGNE, SAINT MEDARD, SAINT PIERRE DU PALAIS, SAINT QUANTIN DE RANÇANNE, SAUJON, THEZAC, VILLARS EN PONS) rejoignent le SIEMFLA17 pour des raisons de cohérence avec le département de la Charente et décident d'adhérer au SIEMFLA17 déjà existant, sachant que financièrement, les bases de calcul de cotisations sont les mêmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'adhérer au SIEMFLA17 et charge Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Compte-rendu de la Commission Cadre de Vie

Madame DUBREUIL donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Cadre de Vie qui s'est tenue le 27 Novembre 2021.

« Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, M. POULARD

Etaient excusés : M. BERNARD, Mme LANOUE

Etait absent : M. ROY

Les points suivants ont été abordés :

Stationnement dans le bourg :

Il est observé que le stationnement dans le bourg est anarchique. L'absence de trottoirs incite les automobilistes à se garer sur les espaces réservés normalement aux piétons. Cela crée un problème de sécurité. Les piétons sont en effet contraints de circuler sur la chaussée. De plus, des tâches d'huile souillent les bétons lavés.

La commission se prononce pour la mise en place de mobiliers urbains afin de contrôler le stationnement dans certaines parties de l'Avenue Saint-André. Il est proposé de mettre en place un banc sur le trottoir opposé au bar, ainsi que devant la maison dans le virage en face de l'église.

Devant le monument aux morts 1914/1918, il est proposé de mettre en place deux bornes amovibles. Des comparatifs de modèles et de prix seront effectués.

Monument aux morts 1939/1945 :

Il est constaté que l'aménagement devant la Mairie est vieillissant (graviers, ...).

La commission propose de remplacer les graviers existants par des cailloux (identiques à ceux du massif du passage à niveau). Par ailleurs, il faudrait marquer les limites graviers/pelouse par des bordures qui structureraient l'aménagement. Il est proposé de continuer la bordure de rosiers de part et d'autre du monument.

Massif du parking de l'école :

Il est convenu de peindre l'entourage en béton de ce massif en ton pierre (de même que les barrières situées près de l'ancienne gare).

Talus SNCF :

Afin de valoriser l'entrée du bourg, la commission propose de continuer la plantation d'arbustes le long de la clôture existante. Cela représenterait une quinzaine de plants. Ces plantations sont à prévoir sur cette fin d'année.

Afin de garantir que la plantation sera sur le terrain communal, à bonne distance du fossé et que les employés pourront l'entretenir aisément, il est convenu de voir avec les locataires de la gare, la possibilité de déplacer la clôture de ce terrain.

Arbres :

L'entretien d'un certain nombre d'arbres nécessite l'avis d'un professionnel : tilleuls, frênes, chêne du monument aux morts.

Aménagement autour de la vigne :

Madame TARDY fait part de la proposition de l'association des Amis du temps Passé, relayée par Monsieur PIEL, d'un pressoir ancien qui pourrait orner le terrain au bout de la vigne. La commission décide que, si ce pressoir est en bon état, cela serait intéressant. Monsieur BERNARD Guy sera informé de notre intérêt.

Monument aux morts 1914/1918 :

Le tilleul à droite du monument ayant été coupé, cela crée un espace vide. Plutôt que de replanter un arbre à cet endroit, il est proposé de mettre en place une stèle dédiée aux combattants de la guerre d'Algérie qui n'ont pas de monument commémoratif à CLION. 2022 est par ailleurs une année anniversaire pour la fin de la guerre d'Algérie. »

Monsieur PLAIZE donne ensuite le compte-rendu de son entrevue avec Monsieur ARGENTIERI concernant l'état des lieux des arbres de la commune.

Monsieur ARGENTIERI, arboriste, viendra au moment de la taille des tilleuls situés près de la Mairie, afin de former les agents communaux à l'entretien de ces arbres.

Pour ce qui est des frênes situés en bordure de route près du cimetière, il est constaté un manque d'entretien, mais rien n'est à envisager dans l'urgence.

En revanche, il est constaté que le chêne du monument aux morts situé face à l'église est voué à mourir. Son espérance de vie est estimée à 3-4 ans. Des mesures doivent ou devront être prises assez rapidement.

A cet effet, Madame le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur la décision d'abattre cet arbre et le remplacer ou d'attendre qu'il tombe de lui-même.

Elle rappelle que l'année 2022 marquera le centenaire de ce monument aux morts et qu'elle pourrait être l'occasion d'un renouveau.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à entamer une procédure d'abattage du chêne
- de confier à Madame le Maire la demande d'un devis à Monsieur ARGENTIERI
- qu'il sera mis en place une communication sur la symbolique de cet arbre et sur les raisons de son remplacement
- qu'il sera demandé la participation des enfants de l'école lors de la plantation du nouveau sujet

Il est ajouté, enfin, qu'un peuplier gênant, proche du lotissement et que l'érable mort situé près de l'aire de jeux seront abattus dans les prochains jours.

Travaux de voirie « Rue des Venelles »

Madame le Maire informe que les travaux de revêtement de la chaussée « Rue des Venelles » sont enfin terminés.

Ces travaux de finition étaient attendus depuis la fin des travaux d'aménagement du Bourg.

Travaux sur le passage à niveau

Madame le Maire indique que les travaux sur le passage à niveau devant la Mairie sont terminés. L'accès des véhicules devraient être de nouveau possible à compter du 16 Décembre 2021.

Elle informe que ces travaux ont occasionné des dégâts importants sur le chemin longeant la voie ferrée qui a servi de desserte durant la période de travaux. Ces dégâts sont dus au passage important de véhicules de toutes sortes, aux engins de chantiers ainsi qu'aux intempéries et vont obliger à la fermeture du chemin à la circulation le temps de sa remise en état.

Parrainages en vue des élections présidentielles

Madame GERVREAU demande à Madame le Maire si elle a été sollicitée pour des parrainages en vue des élections présidentielles. Madame le Maire informe que les demandes sont nombreuses, mais que son Conseil ayant été élu « sans étiquettes », elle ne parrainera personne.

Repas de fin d'année du Conseil Municipal et des agents communaux

Madame le Maire informe que le repas de fin d'année du Conseil Municipal qui devait avoir lieu le 17 Décembre 2021 n'aura pas lieu en raison des précautions sanitaires qu'il convient de prendre face à la nouvelle hausse des contaminations à la Covid-19.

Au même titre, celui des employés communaux sera reporté.

Réunions des commissions

Madame le Maire informe qu'une réunion de la Commission Bâtiments communaux et cimetière aura lieu le Samedi 08 Janvier 2022.

La Commission Voirie – Urbanisme se réunira le Samedi 15 Janvier 2022.

Les associations, quant à elles seront invitées à se réunir le 13 Janvier 2022.

Club des Aînés Ruraux

Madame le Maire rappelle que suite au souhait de Madame COUILLAUD Nicole de ne pas renouveler sa fonction de présidente du Club des Aînés Ruraux, un appel à candidature avait été effectué auprès des administrés de la commune par le biais du journal communal.

Madame KADA BENSOULTANE Corinne ayant fait part de son intérêt à intégrer le bureau de cette association, elle se portera donc candidate pour la fonction de présidente. Mesdames BOCCHINI Christiane et JOYCES Christine conserveraient leur rôle respectif de secrétaire et trésorière. Le renouvellement de bureau est prévu le 11 Janvier 2022.

Travaux d'aménagement intérieur de la Bibliothèque

Madame le Maire informe que les travaux sont sur le point d'être terminés. L'Amicale du Livre devrait pouvoir réintégrer les locaux prochainement.

Les plages horaires d'ouvertures seront plus importantes et il sera désormais possible d'emprunter des CD et des DVD.

Pour ce qui est du Pôle Numérique, un devis pour l'équipement informatique a été demandé à SOLURIS.

Plantation de haies

Le projet de plantation de haies à Saint-Paul a été accepté. Celui de « La Boissarde » est reporté.

La quantité de plants à mettre en place étant minime, Monsieur BERNARD Raphaël ira en formation et sera chargé de planter les 20 arbres prévus.